

UNE VUE
D'ENSEMBLE

Plan d'action canadien contre le racisme



Un Canada pour tous



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

Un Canada pour tous : Plan d'action canadien contre le racisme – une vue d'ensemble
est publié par le ministère du Patrimoine canadien.

Ce document peut être reproduit en tout ou en partie en citant
sa source : le ministère du Patrimoine canadien.

Veillez adresser toute correspondance relative à ce document à :

Ministère du Patrimoine canadien
Multiculturalisme, Bureau national
15, rue Eddy
11^e étage
Gatineau, Québec
K1A 0M5

Téléphone : (819) 953-1970
Ligne sans frais : 1-888-77MULTI ou 1-888-776-8584
Télécopieur : (819) 997-0880
ATS : (819) 997-3123

Courriel : Multi_Canada@pch.gc.ca

Ce document est aussi accessible sur le réseau Internet, à la rubrique :

« Quoi de neuf »
www.multiculturalism.pch.gc.ca

Numéro de catalogue CH34-7/2005-1
ISBN 0-662-68895-3

© Ministre des travaux publics et Services gouvernementaux Canada (2005)
Imprimé au Canada

Une vue d'ensemble

Une société libre de racisme : c'est là plus qu'une question de principe, c'est la vision que caresse le Canada. Elle permet de rassembler des gens de toute origine – ethnique, raciale et religieuse – en vue de façonner une société où les racines de chacun sont source de fierté et d'inspiration.

Dans le discours du Trône d'octobre 2004, le gouvernement du Canada a réaffirmé cette vision et s'est engagé à : « [prendre] des mesures pour renforcer la capacité du Canada à lutter contre le racisme, la propagande haineuse et les crimes motivés par la haine, ici même, dans notre pays, et dans le reste du monde. »

Grâce à ses programmes, à ses initiatives et à ses lois, le Canada a démontré clairement son engagement inébranlable à lutter contre le racisme et la discrimination fondée sur la race. *Un Canada pour tous : Plan d'action canadien contre le racisme* représente la prochaine étape de l'approche canadienne.

Le but visé est d'éradiquer le racisme en travaillant de concert avec différents partenaires qui composent la société canadienne. À cette fin, ce plan axé sur l'avenir cherche à renforcer tant les initiatives en cours que les nouvelles à être mises en œuvre dans les différents ministères fédéraux. Le gouvernement s'est donné une marge de manœuvre importante qui lui permettra de procéder à toute vapeur, en prévoyant dans le Budget fédéral 2005, un investissement de 56 millions de dollars, réparti sur plusieurs années, pour la réalisation de ce plan.

Un Canada pour tous est un appel à la mobilisation de toutes les personnes et de tous les groupes qui ont choisi de vivre en ce pays. C'est une invitation lancée à tous les secteurs de la société – les gouvernements, les organisations, les personnes et les communautés ethnoraciales et ethnoculturelles – à s'engager activement dans la lutte au racisme en partageant tant les responsabilités qui s'y rattachent que les avantages qui en découlent.

Le cadre juridique du Canada

Au cours des quarante dernières années, le gouvernement du Canada s'est doté d'un cadre juridique solide qui incorpore une quantité convaincante de lois et politiques. En ce qui a trait aux droits à l'égalité, la *Charte canadienne des droits et libertés* est sans équivoque. Aux termes de l'article 15 (1), « La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination. » De plus, aux termes de l'article 35, on reconnaît et on affirme expressément les droits existants des Autochtones et ceux qui sont issus des traités. D'autres lois telles que la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, la *Déclaration canadienne des droits*, la

Loi sur l'équité en matière d'emploi, la Loi sur les langues officielles, la Loi sur le multiculturalisme canadien, la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et la Loi sur la Citoyenneté viennent compléter ces dispositions de la Charte.

Nos activités et nos programmes domestiques sont venus appuyer nos efforts de longue date de lutte au racisme, à la discrimination et à l'intolérance raciale partout dans le monde. Le Canada adhère à plusieurs instruments et ententes internationales en matière des droits de la personne, notamment la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*. Cette convention, ratifiée par le Canada en 1970, en appelle à tous les gouvernements « d'interdire et d'éliminer la discrimination raciale sous toutes ses formes et d'assurer que tous puissent profiter pleinement et également de leurs droits humains et de leurs libertés fondamentales, sans égard à la race, la couleur, la nationalité ou l'origine ethnique. » En 2002, des représentants du Canada ont comparu devant le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations Unies pour faire le point sur le processus de mise en œuvre de cette convention au pays.

En 2003, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui y est associée a fait l'éloge de la population canadienne pour son acceptation et sa reconnaissance de la diversité et pour avoir mis en place des mécanismes efficaces visant à protéger les citoyens de la discrimination. Il a par ailleurs incité le Canada à en faire encore plus, notamment en adoptant un plan d'action contre le racisme.

Une lutte de tous les instants

Malgré les efforts déployés par le Canada, tant au pays que sur la scène internationale, il demeure que la population continue de percevoir la discrimination comme un problème grave et actuel. Cette troublante réalité a été confirmée dans une enquête Ipsos-Reid menée en 2003 à la demande du Centre de recherche et d'information sur le Canada et du *Globe and Mail*. Les résultats révèlent que 74 p. 100 des Canadiens croient qu'il existe un degré élevé de racisme au Canada. D'autres sondages, incluant l'Enquête sur la diversité ethnique et les données de Statistique Canada émanant du recensement de 2001, soulignent plusieurs sources d'inquiétude :

- plus du tiers (36 p. 100) des minorités visibles disent avoir été victimes de discrimination ou de traitements injustes en raison de leurs caractéristiques ethnoculturelles;
- près de 50 p. 100 des Noirs ont rapporté avoir été victimes de discrimination ou de traitements injustes, contre 33 p. 100 dans le cas de la population originaire de l'Asie du Sud ou de la Chine;
- si on adopte une répartition des Noirs en fonction du sexe, on remarque une augmentation de la discrimination légèrement plus élevée rapportée par les hommes (53 p. 100) que par les femmes (47 p. 100). Un écart semblable se manifeste chez les hommes et les femmes originaires de l'Asie du Sud, soit 38 p. 100 et 27 p. 100 respectivement;

- selon un sondage effectué par la firme Ekos en 2003, 46 p. 100 des Autochtones vivant hors réserves ont indiqué avoir été victimes de racisme ou de discrimination au moins une fois au cours des deux années précédentes;
- une enquête réalisée par la firme Ipsos-Reid (2002) laisse entendre que plus de six Canadiens sur dix (61 p. 100) sont d'avis que le racisme à l'égard des Autochtones contribue à les isoler du reste de la société;
- une proportion plus ou moins comparable (59 p. 100) ont exprimé l'avis que les Autochtones étaient victimes de discrimination de la part d'autres Canadiens.

Une vraie égalité

Il ne suffit pas d'assurer l'égalité des chances, il faut que l'égalité donne des résultats concrets; c'est là un des principes fondamentaux sur lequel repose le plan d'action du Canada. Ce plan vise trois objectifs en vue d'éliminer le racisme et de contribuer à réduire les écarts socioéconomiques entre tous les Canadiens. Ces trois objectifs sont :

- renforcer la cohésion sociale;
- poursuivre la mise en œuvre du cadre juridique des droits de la personne au Canada;
- établir le Canada comme chef de file sur le plan international en matière de lutte au racisme et à la criminalité fondée sur la haine.

Le Canada : une société en mutation

Aujourd'hui, près de la moitié de la population canadienne (47 p. 100) est d'une origine ethnique autre que britannique ou française, ou est née au Canada.

Plus de 94 p. 100 des minorités visibles vivent dans les régions métropolitaines du pays.

Plus d'un tiers de la population des villes de Vancouver et Toronto est issu d'une minorité visible. On prévoit que cette proportion excédera 50 p. 100 d'ici 2016.

Selon les données recueillies à l'occasion du recensement de 2001, on estime que 20 p. 100 des immigrants vivant dans les régions métropolitaines du pays appartiennent à des familles à faible revenu, une donnée plutôt négative quand on sait que cette proportion s'établit à 12 p. 100 seulement dans le cas des non immigrants habitant sur le même territoire.

Statistique Canada rapporte qu'en 2001, un écolier sur cinq des villes de Toronto et Vancouver était un nouvel immigrant.

Ce même rapport de Statistique Canada faisait ressortir que, pour près de 50 p. 100 des enfants de Toronto et 61 p. 100 des enfants de Vancouver, la langue parlée le plus souvent à la maison n'était ni l'anglais, ni le français.

Un effort de collaboration

Les lois à elles seules ne suffisent pas pour enrayer le racisme et la discrimination. C'est pourquoi le *Plan d'action canadien contre le racisme* met l'accent sur l'importance de conclure des partenariats entre les instances gouvernementales et la société civile. L'engagement du gouvernement fédéral est clair : des ministères et des organismes collaborent à mettre en œuvre des politiques, des programmes et des activités – nouveaux et existants – afin d'aborder les enjeux prioritaires. De plus, le plan d'action convie tous les Canadiens à travailler ensemble sur six thèmes prioritaires :

1. aider les victimes et les groupes vulnérables au racisme et aux autres formes de discrimination;
2. élaborer des approches axées sur l'avenir en matière de lutte contre le racisme et d'ouverture face à la diversité;
3. accroître le rôle de la société civile;
4. accroître la coopération régionale et internationale;
5. sensibiliser les enfants et les jeunes à la lutte contre le racisme;
6. contrer les actes motivés par la haine et les préjugés.

Après avoir clairement défini ses priorités, le Canada s'est engagé à travailler à la réalisation de ces initiatives.

En collaboration avec la société civile, le Canada va :

- conclure des partenariats entre les ministères fédéraux et les groupes communautaires ethnoculturels afin d'assurer que les politiques et les programmes reflètent bien les besoins d'une population de plus en plus multiculturelle;
- continuer d'appuyer les collectivités ethnoraciales et ethnoculturelles en leur offrant du financement de projet et en leur fournissant les connaissances et l'expertise requises pour lutter contre le racisme;
- faire fond sur les partenariats existants avec les organisations autochtones pour améliorer le sentiment d'identité et d'appartenance au sein de ces communautés, ainsi que préserver et promouvoir les langues et la culture autochtones;
- élargir les services d'établissement afin de faire participer un nombre accru de jeunes, ainsi que des entrepreneurs et des groupes minoritaires francophones, et aplanir les obstacles dans les écoles.

En collaboration avec les employeurs et les associations, le Canada va :

- travailler avec les employeurs, les syndicats et d'autres intervenants afin de déterminer et d'éliminer les obstacles systémiques en milieu de travail;
- appuyer les membres de communautés ethnoculturelles afin de faciliter le processus de reconnaissance des compétences acquises à l'étranger;

- travailler avec divers secteurs de la société afin de faciliter une représentation équitable des minorités raciales et ethniques. De concert avec des organismes tels que l'Office national du film du Canada, Téléfilm Canada et le Conseil des Arts du Canada, le gouvernement du Canada prônera l'inclusion accrue de professionnels issus de groupes ethnoraciaux, ethnoculturels et autochtones.

En collaboration avec les services policiers, le Canada va :

- offrir des services policiers qui tiennent compte de différences raciales et culturelles et aborder des problèmes tels que les crimes motivés par la haine;
- donner aux forces de l'ordre les moyens d'appliquer une approche leur permettant de mieux desservir les communautés autochtones, ethnoraciales et ethnoculturelles au Canada;
- fournir aux corps policiers les moyens de recueillir des données cohérentes sur les crimes motivés par la haine;
- collaborer avec les fournisseurs de services Internet et les intervenants afin de mettre un terme à la diffusion de propagande haineuse;
- mener des recherches sur les crimes motivés par la haine dans le but de déterminer les besoins des personnes qui en sont victimes ainsi que les interventions efficaces pour réduire le nombre des délinquants récidivistes.

Rendre des comptes à la population

Il est d'importance capitale pour assurer le succès du *Plan d'action canadien contre le racisme* de suivre de près ses progrès et d'en faire rapport. À cette fin, le Programme du multiculturalisme du ministère du Patrimoine canadien mettra en place un cadre de responsabilisation. De plus, de concert avec le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, il collaborera afin de dégager des indicateurs sociaux stratégiques pour mesurer les degrés de racisme.

Le gouvernement fédéral continuera de travailler en partenariat avec les provinces et les territoires afin de faciliter le partage de l'information et le traitement des questions liées au racisme et à la discrimination qui relèvent de la compétence des deux ordres de gouvernement. Le ministre d'État (Multiculturalisme) consultera tous les ans les intervenants afin d'évaluer les progrès réalisés afin de démanteler les barrières aux occasions et à la participation, et de redoubler les efforts déployés au cours de l'année pour éliminer complètement le racisme.

Le gouvernement fédéral fera rapport à la population canadienne par l'entremise de son Rapport annuel sur l'application de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*. De plus, il rendra des comptes aux Nations Unies dans le cadre des engagements du Canada à l'appui de la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*.

Tout comme le plan d'action contre le racisme lui-même, le rapport aux Canadiens sera ouvert et évolutif. Ainsi, il sera possible d'effectuer des évaluations de façon continue et de créer des occasions à intervalles réguliers de dégager de nouvelles possibilités de progrès dans la lutte contre le racisme. L'équité sociale et raciale n'est pas un projet d'une durée prédéterminée, c'est un projet à long terme qui s'inscrit dans l'évolution continue de notre pays.

Conclusion

Le succès de ce plan d'action repose sur plusieurs éléments clés : des approches réalisables, des résultats quantifiables, le leadership international et le dialogue soutenu. Au-delà des rôles et responsabilités qui incombent à chacun, ce plan d'action met en lumière les pratiques exemplaires que l'on pourrait partager tant avec les communautés du pays qu'avec la communauté internationale. De plus, il démontre comment le Canada et les Canadiens peuvent tirer profit de leur engagement à appuyer les mesures contre le racisme et à traiter des enjeux liés au multiculturalisme.

Il s'agit d'un plan d'action commun. Le gouvernement du Canada s'est engagé à poursuivre ses efforts – et il a proposé de nouvelles initiatives – de lutte au racisme et à la discrimination raciale. Mais, il invite aussi tous les Canadiens et toutes les Canadiennes à faire leur part et à s'engager dans cette initiative d'importance capitale.

En adoptant ce plan d'action, les Canadiens font un pas de plus vers la réalisation d'une vision commune d'une société vraiment inclusive – Un Canada pour tous. C'est une société où toutes les personnes sont traitées avec dignité et respect, où elles peuvent au besoin obtenir de l'aide et où personne n'est laissé pour compte.